

Prilly, le 2.12.2024

Interpellation : comment se calcule le nombre d'habitants à Prilly ?

Monsieur le Syndic,
Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers,

En lisant, avant ce Conseil, les « communications municipales, plusieurs questions ont émergé car nous constatons que le nombre d'habitants de Prilly augmente somme toute de manière assez lente. Pour rappel, quelques chiffres repris des communications municipales entre 2021 et 2024 :

Août 2021 : 12'437 habitants

Décembre 2022 : 12'430 habitants

perte de 7 habitants

Décembre 2023 : 12'559 habitants

gain de 129 habitants

Décembre 2024 : 12'872 habitants

gain de 313 habitants

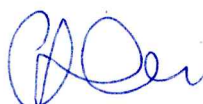
Le PS/IG souhaite donc recevoir :

- Des explications **précises** sur la manière dont la Municipalité calcule le nombre d'habitants puisque ce calcul impacte, dans les budgets qui nous sont présentés, l'estimation des recettes sur les personnes physiques.
- Ne s'agit-il que des habitants occupant les nouveaux logements construits et/ou le renouvellement de la population suite aux décès et libérant parfois de grands appartements est-il pris en compte ?
- Quel sont les chiffres anticipés par la Municipalité à l'horizon 2026-2029 ?

En vous remerciant des réponses obtenues, nous vous prions d'agréer,
Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers,
nos salutations respectueuses.



Olivier Pilet et consorts



Olivier Pilet